

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2026 à 19H30**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, FRABOULET C, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, QUERO S, LE CAËR S, LE BONNIEC V.

Absents excusés : LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
RAFFRAY Y. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : FRABOULET Chloé

- Nombre de Conseillers Municipaux :	19
- Nombre de Conseillers Municipaux présents :	16
- Nombre de pouvoirs :	3
- Nombre d'absents :	3

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Vote des taux d'imposition
- Vote des budgets primitifs commune, Hameau de Bonne Brousse et Résidence des Trois Chênes
- Désignation des représentants communaux pour les commissions LCBC
- Proposition de composition de la CCID (commission communale des impôts directs)
- Cession des équipements aux gérants du restaurant
- Voirie : devis débroussaillage
- Projet création local club des jeunes : demande de subvention MSA et Leader - validation des devis
- Service enfance jeunesse : demande de subvention MSA et CAF
- Missions Argent de Poche été 2026
- Feu d'artifice
- Participation à la campagne annuelle de destruction des nids de frelons asiatiques
- Compte-rendu du conseil d'école
- Informations et questions diverses

Il est décidé de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Avenant au marché de voirie rurale 2026

N'ayant eu aucune observation, le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026 est validé.

1- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Monsieur Gildas Pérennez informe que la commission finances réunie le 8 avril dernier propose de maintenir les taux d'imposition.

Taxes	Taux 2025	Produit encaissé en 2025	Proposition taux 2026	Produit attendu en 2026
Taxe foncière (bâti)	41,66 %	529 082,00 €	41,66 %	541 163 €
Taxe foncière (non bâti)	68,52 %	120 458 €	68,52 %	106 754 €
Taxe habitation (sur résidences secondaires)	18,11 %	11 210 €	18,11 %	8 838 €
		660 750 €		656 755 €

Discussion et vote :

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition ci-dessus pour l'année 2026.

2- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

1- BP Commune :

Note explicative :

Monsieur Gildas Pérennez informe que la commission finances réunie le 8 avril dernier propose de voter le budget équilibré suivant :

Section fonctionnement :	dépenses :	1 705 855,03 €
	recettes :	1 705 855,03 €
Section investissement :	dépenses :	2 160 647,80 € dont 761 714 € de reports
	recettes :	2 160 647,80 € dont 550 000 € de reports

Les principaux investissements de l'année 2026 :

- solde de l'électricité, éclairage public et téléphone Résidence des Trois Chênes 2^{ème} tranche : 21 974 €
- travaux salle des fêtes : isolation plafonds, flockage charpentes salle et chaufferie, électricité et projecteurs : 36 711 €
- maîtrise d'œuvre et travaux réhabilitation de la salle de sports : 1 393 247 €
- voirie 2026, écluse, puisard, travaux divers enrobé : 137 724 €
- travaux local club des jeunes : 52 326 €

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2026 de la commune.

2- BP Hameau de Bonne Brousse :

Note explicative :

Monsieur Gildas Pérennez informe que la commission finances réunie le 8 avril dernier propose de voter le budget équilibré suivant :

Section fonctionnement :	dépenses :	29 158,28 €
	recettes :	29 158,28 €
Section investissement :	dépenses :	3 770,74 €
	recettes :	3 770,74 €

Il est prévu la vente du dernier lot cette année, le compromis a déjà été signé.

Le reversement du budget lotissement (excédent dû à la vente des lots des années précédentes) au budget commune est 23 748,54 €.

Ce budget sera clôturé le 31/12/2026 si la vente a bien lieu. Une délibération doit donc être prise pour autoriser Monsieur le Maire à le clôturer en fin d'année.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2026 du Hameau de Bonne Brousse et décide de le dissoudre au 31 décembre 2026 si le dernier lot est vendu en cours d'année.

3- BP Résidence des Trois Chênes :

Note explicative :

Monsieur Gildas Pérennez informe que la commission finances réunie le 8 avril dernier propose de voter le budget équilibré suivant :

Section fonctionnement :	dépenses :	188 890,23 €
	recettes :	188 890,23 €
Section investissement :	dépenses :	213 078,98 €
	recettes :	213 078,98 €

Le reversement du budget lotissement (excédent dû à la vente des lots des années précédentes) au budget commune est 18 715,05 €.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2026 de la Résidence des Trois Chênes

3- DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX POUR LES COMMISSIONS LCBC

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire réuni le 3 avril a fixé les commissions communautaires.

Chaque commune doit désigner des représentants. Pour Trévé, il est nécessaire de désigner 2 représentants par commissions.

Les élus se sont positionnés comme suit :

Commission développement économique et emploi	Gildas Pérennez Brigitte Jéglot
Commission action sociale, santé et solidarités	Ozanne Mauvieux Virginie Le Bonniec
Commission agriculture, environnement et transition énergétique et économique	Frédéric Foulfoin Laurent Jouanno
Commission finances et ressources	Gildas Pérennez Philippe Clézio
Commission culture et vie associative	Laure Boizard Laurent Jouanno
Commission eau, assainissement et gestion de la ressource	Gérard Mathécade Frédéric Foulfoin
Commission habitat, urbanisme et aménagement du territoire	Brigitte Jéglot Pierre-Yves Le Borgne
Commission sports, loisirs et équipements sportifs	David Rouxel Laurent Jouanno
Commission communication, attractivité et promotion du territoire	Sandrine Quéro Ozanne Mauvieux
Commission tourisme et développement touristique	Philippe Clézio Laure Boizard
Gestion, prévention et valorisation des déchets	Frédéric Foulfoin Yann Raffray

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces nominations.

4- PROPOSITION DE COMPOSITION DE LA CCID (commission communale des impôts directs)

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Par courrier en date du 30 mars 2026, la Direction Départementale des Finances Publiques a demandé à chaque conseil municipal de renouveler sa CCID suite aux élections municipales.

Cette commission est composée du Maire, président, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Elle tient une place centrale dans la fiscalité directe locale car elle se réunit une fois par an pour donner son avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation.

Le Conseil Municipal doit transmettre à la DGFIP une liste de contribuables. Puis, la désignation des commissaires sera effectuée par le directeur départemental de finances publiques.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes pour faire partie de la commission communale des impôts directs :

Guy Flageul
Maurice Tilly
Gérard Le Tilly
Louisette Le Merrer
Michel Colombel
Brigitte Jéglot
Joseph Collet
Pierrick Le Bouffo
Christian Le Fresne

Pierre-Yves Le Borgne
Françoise Pommeret
Monique Le Caër
Marie-Annick Daniel
Michel Burlot
Patricia Brazy
Isabelle Collet
Jean-Claude Carimalo
Jean-Loïc Auffret
Jean-Loïc Carimalo
Colette Le Boudec
Jean-Pierre Briend
Christian Harnois
Suzanne Le Plénier
Philippe Clézio

Cette liste sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques qui choisira 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants domiciliés dans la commune.

Discussion et vote :

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord sur ces propositions et autorisent Monsieur le Maire à les transmettre à la DGFIP.

5- CESSION DES EQUIPEMENTS AUX GERANTS DU RESTAURANT

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :

Monsieur le Maire informe que, suite à la résiliation du bail à l'amiable avec la Sarl Les Deux Ailes, les élus ont reçu 5 candidatures pour la reprise du restaurant. Puis, ils ont rencontré deux candidats et le choix s'est porté sur la SARL Hamon Fabrice et Le Corre Fabienne.

Suite à discussion avec ce dernier, un accord a été trouvé pour une vente des équipements pour la somme de 45 000 €. Les équipements comprennent l'intégralité du mobilier, des appareils de cuisine et de la vaisselle.

Monsieur Hamon a fait parvenir un accord de principe pour ce prix, l'ouverture du restaurant est prévue le 1^{er} ou 15 juin au plus tard.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour la vente des équipements à la SARL Hamon Fabrice et Le Corre Fabienne pour un montant total de 45 000 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette cession et à passer les écritures comptables.

6- VOIRIE : DEVIS DEBROUSSAILLAGE ET CURAGE

Rapporteur : Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire

Note explicative :

Frédéric Foulfoin explique qu'un cahier des charges a été rédigé pour les prestations débroussaillage des accotements et curage des fossés car ces prestations ont été mal gérées l'année dernière et qu'il convient d'y mettre un cadre sur trois ans.

Le descriptif du cahier des charges est le suivant :

- Matériel sollicité pour le débroussaillage : un tracteur équipé d'un broyeur d'accotement et d'une épareuse avec bras latéral de 8 mètres minimum.
- Matériel sollicité pour le curage de fossés : une pelle à pneus et 2 tracteurs remorques.
- Dates de passage : mai et octobre pour le débroussaillage des routes et des délaissés ainsi que 2km en septembre avant la course cycliste du Méneç, et en novembre pour le curage. En cas du non-respect des dates de passage ou du travail effectué un terme sera mis au contrat.

Pour le fauchage, 70 km de route sont concernés. Le programme de curage de fossés est prévu pour 6km de route.

La commission voirie, réunie le 1^{er} avril, a étudié les propositions reçues :

	2026	2027	2028
Frédéric Jégouzo Allineuc	Fauchage : 23 976 €	Fauchage : 23 976 €	Fauchage : 23 976 €
Yvon Beurel Plessala	Fauchage : 20 615 € Curage : 5 880 €	Fauchage : 21 027,30 € Curage : 5 997,60 €	Fauchage : 21 448.14 € Curage : 6 117,54 €
Kristen Connan St-Nicolas du Pélem	Fauchage : 17 004 € Curage : pelle 117.60 €/h + remorque 96€/h	Fauchage : 17 400 € Curage : pelle 117.60 €/h + remorque 96€/h	Fauchage : 17 796 € Curage : pelle 117.60 €/h + remorque 96€/h
Jacky Dubois St-Caradec	Fauchage : 11 656,80 € Curage : 9 360 €	Fauchage : 11 656,80 € Curage : 9 360 €	Fauchage : 11 656,80 € Curage : 9 360 €

Les prestations de l'entreprise Dubois étant les mieux-disantes (21 016.80 € par an sur trois ans), la commission propose de la retenir pour le fauchage des accotements et le curage des fossés.

Discussion et vote :

Après en avoir, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la commission voirie et retient les devis suivants :

- Prestations fauchage des accotements : ETA Dubois pour 11 656.80 € par an
- Prestations curage des fossés : ETA Dubois pour 9 360 € par an

De plus, suite à la proposition de Frédéric Foulfoin, le Conseil Municipal retient qu'en cas de non-respect des dates de passage, il sera mis un terme aux prestations avec cette entreprise.

7- MARCHE VOIRIE RURALE 2026 : AVENANT N°1

Rapporteur : Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire

Note explicative :

Lors de sa séance du 12 mars 2026, le Conseil Municipal a retenu les routes suivantes pour le programme de voirie rurale fait par l'entreprise Eurovia :

▶ route du Hinlée vers Les Haies	4 759,00 € HT
▶ route du Hinlée vers Kerbiguet de la RD jusqu'à la dernière maison d'habitation	24 860,00 € HT
▶ route du Hinlée vers le Cosquer	6 965,00 € HT
▶ route du Hinlée de la dernière maison jusqu'à la carrière	27 777,50 € HT
<u>TOTAL</u>	64 361,50 € HT

La commission voirie, réunie le 1^{er} avril, propose de faire des travaux de réfection sur la route allant à la station d'épuration. En effet, avec les fortes pluies de cet hiver, cette route s'est fortement dégradée. Les camions poubelles et de livraison éprouvent des difficultés pour y accéder.

Frédéric Foulfoin a rencontré l'entreprise Eurovia, titulaire du marché. Le devis de cette entreprise s'élève à 26 447,50 € HT.

Après renseignement auprès de LCBC, ce devis peut être rattaché au programme de voirie rurale grâce à un avenant.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché.

La dépense supplémentaire sera mandatée en section d'investissement du budget communal.

8- PROJET DE CREATION D'UN LOCAL POUR LE CLUB DES JEUNES

1- Validation des devis :

Rapporteur : Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire

Note explicative :

Brigitte Jéglot rappelle que, lors de sa séance du 18 juin 2025, le Conseil Municipal avait validé l'achat de 4 modules pour y créer le local du club des jeunes.

Des travaux seront nécessaires et la commission bâtiment, réunie le 14 avril dernier, propose de retenir

- les devis suivants :
- Cloisons : entreprise Gourin pour 2050 HT
 - Electricité : entreprise Serfo pour 1387.16 € HT
 - Plomberie : entreprise Serfo pour 1045 € HT
 - Réalisation accès PMR, terrasse et enrobé : Eurovia pour 23 453.17 € HT
 - Revêtement de sol : Avis Matériaux pour 4 876.26 € HT

Discussion et vote :

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté, en fin d'après-midi, par la responsable du service urbanisme de LCBC. Celle-ci lui a fait savoir que le permis de construire ne pourrait pas être délivré car le réseau d'eaux usées passe sous le futur emplacement du local.

Le Conseil Municipal demande Brigitte Jéglot de contacter l'architecte car elle aurait dû voir le passage des canalisations avant de proposer cette implantation. Il convient de trouver un autre emplacement sur ce terrain sans être gêné par réseau. Toutefois, les plots ayant déjà été mis en place par l'entreprise Pruvot, s'il faut les déplacer, cela va engendrer un coût supplémentaire.

En attendant de trouver une solution, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte les travaux tels qu'énumérés ci-dessus mais les devis ne seront signés et transmis aux entreprises que lorsqu'une solution sera trouvée et le permis en phase d'accord.
- autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses en section d'investissement du budget communal lorsque les travaux seront faits.

2- Dossier de demande de subvention MSA et Leader :

Rapporteur : Laure Boizard, Adjointe au Maire

Note explicative :

Des financements pour ce projet sont possibles auprès de la MSA dans le cadre du programme Grandir en Milieu Rural ainsi qu'auprès de l'Europe dans le cadre du programme Leader.

Des dossiers de demande de subvention vont être déposés.

Les subventions espérées sont de 10 000 € de la MSA et 25 793,22 € de Leader sachant que le projet a un coût total de l'opération est de 44 741,53 € HT.

En tant que collectivité locale, nous avons une obligation d'autofinancement de 20%.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention suivants :

- MSA dans le cadre du programme Grandir en Milieu Rural : 10 000 €
- Europe dans le cadre du programme Leader : 25 793,22 €

9- SERVICE ENFANCE JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTION CAF ET MSA POUR PROJETS 2026

Rapporteur : Laure Boizard, Adjointe au Maire

1- Projet acquisition d'un minibus pour la Maison des Jeunes :

Note explicative :

Laure Boizard informe que, la MSA, dans le cadre de son programme Grandir en Milieu Rural, peut subventionner des projets présentant un caractère innovant ou novateur pour le service jeunesse.

La commission enfance-jeunesse, réunie le 29 janvier dernier, avait proposé de l'achat d'un minibus afin de faciliter l'accès des jeunes à la Maison des Jeunes lors des vacances avec comme buts essentiels l'inclusion sociale, sécuriser les déplacements et soutenir les actions en faveur du service jeunesse.

Pour monter ce dossier, une dépense de 15 000 € HT a été envisagée pour une subvention espérée de 12 000 € (80%).

Discussion et vote :

Les élus s'interrogent sur l'utilité de cet achat. Certes, le minibus servirait à transporter les adolescents voulant se rendre aux activités de la maison des jeunes mais, pour les camps d'été, il faudra quand même louer un ou deux autres minibus

En plus du prix d'achat, il faut prendre en compte les frais d'entretien et d'assurance ce qui représente une somme plus importante que de la location. Se pose aussi la question du stationnement.

Laure Boizard précise que le point abordé, lors du Conseil Municipal de ce jour, est uniquement le dépôt de la demande de subvention.

L'achat du minibus sera étudié lorsque la MSA aura statué sur la subvention.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la MSA dans le cadre du programme Grandir en Milieu Rural pour un montant de 12 000 €.

2- Projet achat jeux et mobiliers pour public à besoins spécifiques :

Note explicative :

Laure Boizard présente le projet d'aménagement d'un espace snoezelen à la maison des lutins et à la médiathèque visant à éveiller, canaliser ou entretenir la sensorialité de ces enfants. En effet, le service enfance accueille 4 enfants dits à besoins spécifiques. La médiathèque en accueille également dans le cadre de ces animations. Ce projet peut être subventionné par la CAF car il est considéré comme un projet novateur sur les besoins de ce public.

Des devis ont été demandés à Wesco pour la maison des lutins et la médiathèque pour un montant de 1922 € HT pour du matériel, des jeux et du mobilier adaptés. Le taux de subvention de la CAF étant de 75 %, le montant qui pourrait être alloué à la commune serait de 1441€.

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CAF pour un montant de 1 441 €.

10- MISSIONS ARGENT DE POCHE ETE 2026

Rapporteur : Laure Boizard, Adjointe au Maire

Note explicative :

Depuis plusieurs années, le dispositif « argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes la réalisation de petits chantiers ou missions sur le territoire communal pendant les congés. Les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

Depuis cette année, il est ouvert aux 14-18 ans alors qu'auparavant, il ne concernait que les 16-17 ans.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- accompagner les jeunes dans une 1^{ère} expérience
- valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- créer du lien entre les jeunes, élus et agents
- découvrir les structures municipales
- découvrir les métiers
- permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Chaque mission a une durée de trois heures. Chaque jeune peut effectuer 5 missions maximum. L'indemnisation est fixée à 15€ par mission. L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal. Un contrat est signé par le jeune et la collectivité.

Comme l'été passé, il est proposé de mettre en place l'opération « argent de poche » avec des missions comme :

- aide à l'animation à l'accueil de loisirs ou accompagnement de sorties piscine
- binage cimetière
- nettoyage des jeux de l'étang et du Presbytère
- nettoyage du boulodrome de l'étang
- désherbage des parterres communaux
- ménage à l'école et au restaurant scolaire
- aide à l'animation à la bibliothèque

Il est proposé d'allouer un budget de 600 € à cette opération. Quelle tranche d'âge prendre : 16-17 ans comme les années précédentes ou ouverture dès 14 ans ?

Monsieur le Maire et Laure Boizard rencontreront les services et feront un inventaire des missions qui pourraient être proposées puis les jeunes postulants seront conviés à une réunion d'information.

Les jeunes intéressés doivent s'inscrire à la Mairie.

Discussion et vote :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la mise en place de l'opération « argent de poche » pour l'été 2026. Après discussion sur l'âge, il est décidé de continuer à ouvrir les missions aux jeunes de 16 et 17 ans. Toutefois, si peu de jeunes de cet âge s'inscrivent, les missions seront ouvertes aux 14 ou 15 ans.

11- FEU D'ARTIFICE

Rapporteur : Laurent Jouanno, Adjoint au Maire

Note explicative :

Laurent Jouanno explique que Monsieur le Maire a rencontré la société Ouest Artifices pour le choix du feu d'artifice. Ce dernier propose de retenir un feu d'artifice identique à celui de l'année dernière de 11-12 minutes pour un coût de 2 250 €TTC. Il sera tiré le vendredi 3 juillet à l'étang à 23 heures entre deux concerts du Trev'Estival.

La commission animation, réunie le 22 avril, a retenu le thème musical « Celtiqua ».

Discussion et vote :

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de la société Ouest Artifices d'un montant de 2 250 € TTC.

12- PARTICIPATION A LA CAMPAGNE ANNUELLE DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Rapporteur : Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire

Note explicative :

Frédéric Foulfoin rappelle, que dans le cadre du plan de lutte collective contre le frelon asiatique, la FDGDON 22 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) est chargée sur le territoire du département des Côtes d'Armor d'organiser la destruction systématique des nids de frelons asiatiques sur sollicitation des collectivités, des services de secours ou des particuliers.

En 2018, Loudéac Communauté Bretagne Centre a conventionné avec la FDGDON 22 pour la mise en place de campagne de piégeage en vue d'assurer la destruction des nids de frelons par des piégeurs.

Il avait été décidé que LCBC et les communes membres participaient au frais d'intervention à hauteur de 50 % pour LCBC et 25 % pour la commune. Le particulier n'avait plus de 25 % des frais de destruction à sa charge.

Frédéric Foulfoin informe que, lors du Conseil Communautaire du 3 mars 2026, il a été rappelé que depuis 2023, les interventions de destruction de nids de frelons asiatiques sont réservées aux entreprises et associations titulaires de la certification « certibiocide ». Chaque commune a un référent qui doit aller constater la présence du nid puis appeler le piégeur. La campagne se déroule entre le 1^{er} avril et le 30 novembre.

Lors de ce Conseil Communautaire, il a été décidé, que suite à la commission environnement du 25 novembre 2025, une nouvelle procédure de remboursement allait être mise en place. Désormais, les communes avancent l'intégralité des frais, LCBC rembourse 50% dans la limite de 150 € par intervention. Les communes assumeront le reste à charge.

Discussion et vote :

Avant de passer au vote, Frédéric Foulfoin explique que la commune a pour habitude de travailler avec l'association ACB SAB.

Concernant la nouvelle répartition de prise en charge des frais de destruction des nids, les élus auraient souhaité qu'il y ait une discussion avant la prise de décision de Loudéac Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune contribue à cette lutte par une participation de 50% d'un montant maximal de 150€, étant entendu que cette participation sera complémentaire de la prise en charge de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

13- COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Rapporteur : Ozanne Mauvieux, Conseillère Municipale Déléguée en charge des affaires scolaires

Note explicative :

Le conseil d'école a eu lieu le 9 mars dernier, Monsieur le Maire et Ozanne Mauvieux étaient présents. Les points suivants ont été abordés :

- Effectif : 86 élèves

TPS-PS-MS-GS	Cécile Mahec et Anita Urvoix	21
TPS-PS-MS-GS bilingue	Anne-Marine Revaud et Valérie Le Maire	17
CP-CE1- CE2	Valérie Gorin	23
CM1-CM2	Nathalie Marouzé	25

- Projets pédagogiques et sorties :

- visite de la cité des sciences de Rennes et séance au planétarium pour les CM
- plantation d'arbres haie bocagère chez Marion Collet avec l'association « des enfants et des arbres » pour les CM
- interview des élèves par une journaliste du Courrier Indépendant dans le cadre des élections municipales : rôle et importance du maire dans une commune
- participation au championnat des petits lecteurs
- découverte de l'école de Bothoa pour les CE
- exposition sur les oiseaux à la briquetterie de Langueux, observation des oiseaux migrateurs et participation à un modelage d'oiseau en argile pour les maternelles et CP.

projet à venir :

- classe de découverte pour les GS aux CE2 du 23 au 27 mars au centre Le Hédraou à Perros Guirec.

- Education physique et sportive :

- Les CP, CE et CM se sont entraînés à la course longue et ont participé au cross de la solidarité à le 14 novembre dernier.
- cycle natation pour les GS, CP et CE en cours

- Projet d'école 2026-2030 :

Un nouveau projet d'école se déroulera entre 2026 et 2030. Il fait suite à l'évaluation d'école de l'année dernière. Des axes prioritaires :

- Axe 1 : français : renforcer le capital lexical, la mémorisation et améliorer les compétences en compréhension et enrichissement de la syntaxe
- Axe 2 : mathématiques : stabiliser les automatismes et les faits numériques, renforcer la résolution de problème par la manipulation et le schéma
- Axe 3 : se construire une culture artistique commune et utiliser l'art comme levier de langage et d'expression

- Domaine du bien-être : protéger la santé et l'équilibre des enfants face aux écrans, garantir la sécurité et maîtriser les gestes des premiers secours.

- Questions diverses

-sonnerie d'entrée : voir pour pose d'un amplificateur
-petit préau : voir pour empêcher les pigeons d'y entrer
-peintures de la cour : demande pour les refaire en partie

14- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Salle omnisports : Monsieur le Maire informe qu'un avenant doit être signé pour le lot 3 (gros œuvre). Il concerne la réalisation du seuil du portail ainsi que la réalisation d'un talon sur la porte d'entrée pour un montant de 1 510 € HT.
Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de se renseigner auprès de l'architecte mais considérant que c'est ce dernier qui a oublié ces travaux dans son marché, cette dépense supplémentaire ne doit donc pas être supportée par la commune.
En attendant la réponse de l'architecte et de l'artisan, l'avenant reste en attente.
- Salle des fêtes : les travaux de faux plafonds devraient commencer lundi prochain. L'entreprise Serfo est intervenue par la partie électricité.

15- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Loyers impayés du locataire 5 rue Emile Jégard :

Monsieur le Maire informe que ce locataire ne paie plus ses loyers depuis novembre 2025 et que sa dette est de 1 898.90 €. Un courrier en recommandé lui a été envoyé le 1^{er} avril lui demandant de régulariser sa dette avant la fin du mois mais il n'a pas récupéré ce courrier.

A l'unanimité, les élus décident d'entamer une procédure à son encontre auprès de l'étude ACTA 22, commissaires de justice à Loudéac, si ses dettes ne sont pas réglées le 30 avril prochain. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents relatifs à cette procédure. Les frais financiers relatifs à cette affaire seront à la charge du locataire.

De plus, Monsieur le Maire précise que ce locataire, par le biais d'une association, avait porté plainte contre la commune pour insalubrité du logement. Ce logement a été remis en état en 2024-2025 : remplacement des portes et fenêtres, isolation des combles, remise en état de la chaudière, VMC, changement du bac de douche Tous les diagnostics ont également été faits. Brigitte Jégot a rencontré la DDTM et l'ARS qui ont conclu que le logement n'était pas insalubre.

Mais lundi dernier, la mairie a reçu une convocation de l'assurance du locataire, Elex, à un rendez-vous d'expertise contradictoire concernant l'insalubrité du logement. Brigitte Jégot a pris contact avec Groupama dans le cadre de la protection juridique de la commune. Le dossier leur a été transmis et ils doivent se mettre en relation avec le cabinet Elex.

Le rendez-vous est prévu le 29 avril.

- Boîte médicale : le projet est en attente du versement de la subvention.

Fin de la séance à 23h30.

Dates à retenir :

- mardi 28 avril à 19h : COPIL Salle omnisports
- mardi 5 mai à 14h30 : réunion d'informations urbanisme à LCBC
- mardi 5 mai à 17h : Bureau Communautaire et 19h : Conseil Communautaire
- mercredi 6 mai à 19h : réunion à SIAEP La Motte Trévé
- mercredi 6 mai à 19h : commission bulletin
- vendredi 8 mai à 11h au Monument aux Morts : commémoration
- jeudi 21 mai à 19h30 : Conseil Municipal
- vendredi 5 juin à 20h : repas du budget